



CC Creuse Grand Sud (Siren : 200044014)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aubusson
Arrondissement	Aubusson
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Valérie BERTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	34 Bis Rue Jules Sandeau
Distribution spéciale	BP 40
Code postal - Ville	23200 AUBUSSON
Téléphone	05 55 67 79 98
Fax	
Courriel	c.d.caubusson-felletin@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 059
-----------------------------	--------

Densité moyenne 19,64

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Alleyrat (212300305)	137
23	Aubusson (212300800)	3 256
23	Blessac (212302400)	548
23	Croze (212307102)	191
23	Faux-la-Montagne (212307706)	457
23	Felletin (212307904)	1 719
23	Gentioux-Pigerolles (212309009)	379
23	Gioux (212309108)	173
23	La Nouaille (212314405)	235
23	La Villedieu (212326409)	50
23	La Villetelle (212326607)	172
23	Moutier-Rozeille (212314009)	436
23	Néoux (212314207)	290
23	Saint-Alpinien (212317903)	288
23	Saint-Amand (212318000)	473
23	Saint-Avit-de-Tardes (212318208)	168
23	Sainte-Feyre-la-Montagne (212319404)	121
23	Saint-Frion (212319602)	260
23	Saint-Maixant (212321004)	249
23	Saint-Marc-à-Frongier (212321103)	436
23	Saint-Marc-à-Loubaud (212321202)	127
23	Saint-Pardoux-le-Neuf (212322804)	211
23	Saint-Quentin-la-Chabanne (212323802)	380
23	Saint-Sulpice-les-Champs (212324602)	353
23	Saint-Yrieix-la-Montagne (212324909)	224
23	Vallièrre (212325708)	726

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>Energies renouvelables : - Formalisation d'une stratégie intercommunale de promotion et de mise en oeuvre et d'exploitation des énergies renouvelables, déclinée en plan d'actions; - Réalisation d'études préalables d'opportunité et d'études opérationnelles; - Réalisation et gestion d'un ou plusieurs parc(s) éolien(s); - Réalisation d'une ou plusieurs plateforme(s) bois énergie; - Réalisation et exploitation de générateurs photovoltaïques; - Réalisation et gestion de réseaux de chaleur utilisant à titre principal des énergies renouvelables, à l'exclusion de ceux réalisés par les communes avant l'adoption des présents statuts. Pour l'exercice de cette compétence, elle a la faculté d'adhérer à une structure ad hoc ou d'avoir recours à une gestion déléguée. La C.C. adhère au syndicat départemental des énergies de la Creuse.</i>

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

La C.C. assure la gestion d'un service public de l'assainissement non collectif conformément à l'article L.2224-8 du CGCT.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Information et sensibilisation du public à un comportement éco-responsable Réhabilitation et maintenance des décharges pendant 30 ans à compter du 01/01/2003 : - Site de la Chassagne - commune d'Aubusson - Site de la Gane - commune de Felletin - Site des Alluchats - commune de Faux-La-Montagne Collecte et traitement des déchets des ménages : - ordures ménagères; - déchets volumineux et encombrants; - déchets ménagers spéciaux; - déchets verts des ménages; - déblais et gravats produits par les ménages. Gestion de déchetteries fixes et mobiles.

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Restauration ou entretien des cours d'eau du territoire. Protection et valorisation des espaces naturels. Son action en la matière est concertée avec le syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le conservatoire des espaces naturels.

Sanitaires et social

- Action sociale

La CC est compétente en lieu et place des communes pour l'étude, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence et des familles. Elle définit une stratégie d'actions dans ce domaine, formalisée dans un Contrat Enfance Jeunesse et Projet Educatif De Territoire pour ce qui concerne les Temps d'Activités Périscolaire (TAP). Elle est également compétente pour toutes les actions inscrites dans les contrats en partenariat avec la CAF et la MSA et inscrit son action en partenariat avec les associations du territoire intéressées par ces questions. LA CC est compétente pour les actions visant au maintien et l'accompagnement à l'installation des professions médicales et paramédicales dans une démarche concertée de structuration de l'offre de soins, notamment par l'appui technique à la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires. elle assure également la gestion d'un service de portage de repas à domicile. Elle est signataire d'un contrat local de santé pour son territoire, en partenariat avec l'ARS, la MSA, la CPAM, la prefecture de la Creuse. La C.C. est compétente pour toutes les actions nouvelles en faveur des personnes âgées, visant à répondre aux difficultés spécifiques qu'elles rencontrent. La C.C. est compétente pour toutes les actions nouvelles en faveur des femmes, visant à répondre aux difficultés spécifiques qu'elles rencontrent.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Formalisation d'une stratégie intercommunale de développement culturel. Structuration et animation d'un réseau de lecture publique autour de ses médiathèques, en appui des actions communales et associatives, pour participer à la diffusion sur l'ensemble du territoire intercommunal. Réflexion et étude sur l'opportunité d'une relocalisation du cinéma. Réalisation de supports documentaires ou de promotion des savoirs-faire liés à la tapisserie d'Aubusson. Toute action culturelle de dimension intercommunale sur décision du conseil communautaire. La C.C. adhère au syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>La communauté de communes élabore, approuve, suite et révisé les documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les communes sont associées étroitement à l'élaboration de ces documents. Les règles d'urbanisme seront donc homogénéisées. La délivrance des autorisations d'occupation des sols reste de la compétence des maires.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>La C.C. est compétente pour engager des actions de maîtrise du foncier par la création, l'entretien et la gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC) ou de zones d'aménagement différé (ZAD) d'intérêt communautaire : 50% au moins de la surface totale de ces zones doivent être à vocation économique ou commerciale.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>La C.C. est compétente pour engager des actions de maîtrise du foncier : - à travers le projet porté autour de la ferme de Lachaud sur la commune de Gentioux-Pigerolles; - par la constitution de réserves foncières destinées à l'implantation d'équipements d'intérêt communautaire ou au développement d'activités économiques ou agricoles ou forestières.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>- Organisation de lignes de transports à la demande dans le cadre d'une convention de délégation de compétences du département et/ou de la région : lignes de transport en direction des pôles d'activité et concernant au moins 2 communes membres.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La création d'une voie communautaire implique soit l'acquisition de terrains pour la construire soit l'ouverture à la circulation publique d'un chemin existant. Dans le respect des documents de planification propres à chaque commune membre, la communauté peut décider l'ouverture d'une voie, si nécessaire par la mise en oeuvre de la procédure d'expropriation. Elle réalise les études et travaux utiles. La compétence "aménagement" implique que le conseil communautaire prend toutes les décisions ayant trait à l'élargissement, au redressement ou à l'établissement d'un plan d'alignement des voiries communautaires. La compétence "entretien" recouvre quant à elle l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies. Elle ne comprend pas les opérations de dégagement de la chaussée encombrée d'obstacle, de nettoyage et de déneigement, lesquelles restent à la charge des communes. En effet, le maire conserve un pouvoir d'intervention au titre de son pouvoir de police générale. La compétence s'exerce sur : la chaussée et son emprise, les aqueducs et les traversées de routes, la signalisation, les dispositifs de sécurité, les ouvrages d'arts, les dépendances et les fossés. Sont exclus de la compétence communautaire les aménagement urbains dans les bourgs et les hameaux.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>pour l'exercice de cette compétence, la C.C. peut en déléguer tout ou partie à une ou plusieurs associations du territoire par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Les logements communaux existant et les opérations en cours menées par les communes à la date de l'adoption des présents status restent de la compétence des communes. La C.C. détient une part du capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) l'Arban.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>- amélioration ou la réhabilitation du parc immobilier tendant à améliorer l'offre de logements en particulier locatifs</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>La C.C. participe et anime des programmes d'amélioration ou de réhabilitation du parc immobilier privé tendant à améliorer l'offre de logements, en particulier locatifs. La C.C. participe à des opérations de valorisation du patrimoine bâti, destinées à promouvoir et à accompagner la préservation des savoir-faire. A ce titre, dans le cadre d'une convention avec la fondation du patrimoine, elle participe au financement des initiatives publiques ou privées de restauration du bâti ancien. En outre, elle participe au financement des associations opérant dans la valorisation, la préservation et la transmission des savoir-faire du bâti ancien. Enfin, elle réalise des opérations d'inventaire et de promotion du patrimoine bâti, qu'il s'agisse</i>

d'édifices, de monuments ou de petit patrimoine.

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Elaboration et mise en oeuvre d'un schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées, et de sentiers d'interprétation. La C.C. est compétente pour : la formalisation d'un schéma prévisionnel pluriannuel d'actions; la réalisation des études préalables; la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien; la réalisation des aménagements d'aires de stationnement ; la mise en place du balisage et de la signalétique afférente ; l'édition de documents de promotion. Elle veille à coordonner son action avec celles du syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches en Limousin, du syndicat mixte lac de Vassivière et du département de la Creuse.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
87	SM DORSAL (258728658)	SM ouvert	666 475
23	Syndicat "Le lac de Vassivière" (252316518)	SM ouvert	3 056
23	SM de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé (252300173)	SM ouvert	12 059
23	SM d'aménagement du bassin de la Voueize (252309315)	SM fermé	12 850
23	Syndicat départemental des énergies de la Creuse (252309646)	SM fermé	150 282
23	SM du pays Sud Creusois (252326061)	SM fermé	26 182
23	SMO conservatoire départemental Emile Goué (200014496)	SM ouvert	66 953
23	EVOLIS 23 (252326079)	SM fermé	108 371
19	SM d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	103 561

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)